

Annexe 3 : Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021 premier degré.

		Scrutin <b>vendredi 9 octobre 2020</b>	Scrutin <b>samedi 10 octobre 2020</b>
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	<b>Vendredi 18 septembre 2020 minuit</b>	<b>Samedi 19 septembre 2020 minuit</b>
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	<b>Lundi 28 septembre 2020 minuit</b>	<b>Mardi 29 septembre 2020 minuit</b>
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	<b>Mercredi 30 septembre 2020 minuit</b>	<b>Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 minuit</b>
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	<b>Vendredi 2 octobre 2020 minuit</b>	<b>Samedi 3 octobre 2020 minuit</b>
Tirage au sort 1 <sup>er</sup> degré	Dans un délai de <b>cinq jours</b> ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.		

**Textes de référence :**

- arrêté du 13 mai 1985 modifié ; circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée.